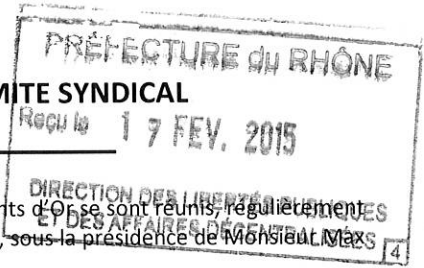


**SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**



Le 28 janvier 2015 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 15 janvier 2015, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **32**      Nbre de membres présents (quorum): 26      Nbre de voix délibératives : 35  
 Nbre de membres présents sans voix délibératives : 3

Etaient présents :

**COM. URBAINE DE LYON** : Corine CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Marc GRIVEL, Max VINCENT

**ALBIGNY** : Michel BALAIS, Claire BELLE, Maryline SAINT CYR (sans voix délibérative)

**COLLONGES** : Françoise MAUPAS, François FOULON, Dominic BOYER-RIVIERE (sans voix délibérative)

**CURIS** : Jean-Luc POIRIER, Petrus COLLIN

**LISSIEU** : Jean Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON

**SAINT-CYR** : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET, Sylvie MAURICE (sans voix délibérative)

**SAINT-GERMAIN** : Olivier PERROT

**CONSEIL GENERAL DU RHONE** : Charles BRECHARD

**CHASSELAY** : Jean-Marc NOTTIN,

**COUZON** : Gérard DARDET, Yan CORIC

**LIMONEST** : Denis VERKIN, Eric MAZOYER

**POLEYMIEUX** : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL

**SAINT-DIDIER** : Bernard COQUET, Brigitte FICHARD

**SAINT-ROMAIN** : Romuald DELABIE, Nicolas POUSSINEAU

Ont donné pouvoir : Bernard CHAVEROT à Max VINCENT, Jean Michel CARON à Eric MAZOYER

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Anne LAURE MATHIAS

**Autorisation de signature de l'avenant numéro 1 au marché refonte du site internet**

Suite au marché attribué à la société Vernalis pour la refonte du site internet, qui se structurera autour de 3 piliers :

- + découverte/loisir,
- + syndicat en actions
- + portail des produits fermiers

après un premier travail d'analyse et d'échanges, il s'avère difficile de conserver l'identité propre voulue pour le portail des produits fermiers qui a abouti à la création du logo « PRODUCTEURS DES MONTS D'OR » et à la signalétique des points de vente à la ferme dans le cadre d'une seule charte graphique commune aux 3 piliers. L'image du SMMO est beaucoup plus large que la seule activité agricole.

La seule raison qui avait conduit les services techniques à ne pas proposer d'intégrer dès le départ cette charte graphique spécifique, était de chercher à voir si des variantes d'une seule charte graphique pouvait être mise en œuvre.

Il est donc proposé de réaliser la charte graphique spécifique qui avait été chiffrée à 2 250 € HT, dans le cadre de la consultation initiale.

Cette modification du marché représente une augmentation de 14,6% du montant du marché initial.

Il n'est cependant pas envisageable de trouver un prestataire différent qui pourrait réaliser ce travail à des coûts inférieurs. Le portail des produits fermiers fonctionne en étroite relation avec les 2 autres piliers du site internet. Les menus, la structure de l'ensemble du site, la cartographie « interactive » forment un ensemble cohérent avec des liens agriculture/itinéraires pédestres/éléments remarquable du patrimoine. Un prestataire nouveau n'arriverait pas à couvrir ses frais d'intervention pour prendre en main ce dossier, réaliser une charte graphique et les fonctionnalités associées en totale cohérence avec le fonctionnement des 2 autres piliers. Un rapport de présentation de cet avenant a été réalisé et sera transmis à la préfecture avec la délibération objet de la présente décision du conseil syndical.

Après en avoir débattu, le conseil syndical à l'unanimité moins une voix contre :

- + approuve le rapport présenté,
  - + autorise le Président à signer l'avenant correspondant
- Dit que les crédits sont inscrits au compte 2051

*Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme*

**Le Président**

Max VINCENT

